

En date du 28/04/2026

Nom et description du FCPE

Agrica obligataire long terme – Part PER GA

Pour valoriser votre épargne salariale en visant la performance des marchés obligataires tout en acceptant les risques liés à ce marché.
Ce fonds est classé Art. 6 selon le règlement SFDR

Agrica Épargne Obligations Vertes – Part PER GA

Pour obtenir une performance financière dans la durée en prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social et de Gouvernance), et en répondant de façon concrète aux objectifs de l'accord de Paris en privilégiant l'investissement dans des obligations vertes visant à favoriser la réduction globale d'émissions de CO2.
Ce fonds est classé Art. 9 selon le règlement SFDR

Agrica Épargne Défensif - Part PER GA

Pour dynamiser la performance de votre épargne grâce à une diversification vers les actions, en acceptant le risque d'une moindre régularité des rendements.
Ce fonds est classé Art. 8 selon le règlement SFDR

Agrica Épargne Équilibré – Part PER GA

Pour rechercher un surcroît de performance grâce à une répartition équilibrée entre marchés de taux et d'actions, en acceptant un risque modéré de baisse des rendements.
Ce fonds est classé Art. 8 selon le règlement SFDR

Agrica Épargne Dynamique - Part PER GA

Pour une recherche de performance élevée avec une exposition marquée aux fluctuations du marché actions et un risque de variations importantes de performances.
Ce fonds est classé Art. 8 selon le règlement SFDR

Agrica conviction long terme – Part PER GA

Pour une recherche de performance élevée avec une exposition marquée aux fluctuations du marché actions et un risque de variations importantes de performances.
Ce fonds est classé Art. 6 selon le règlement SFDR

Agrica Épargne Actions Responsables – Part PER GA

Pour obtenir une performance financière dans la durée en prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), en répondant de façon concrète aux Objectifs de Développement Durable tout en privilégiant les thèmes de la santé et de l'environnement. Cet investissement est soumis aux fluctuations du marché actions.
Ce fonds est classé Art. 8 selon le règlement SFDR

Durée de placement minimum	Échelle de risque	Valeur liquidative	Performance depuis le début de l'année (YTD)	Performances sur 3 ans	Performances sur 5 ans
----------------------------	-------------------	--------------------	--	------------------------	------------------------

3 ans	2 / 7	103,04 €	-0,40 %	8.34 %	-
-------	-------	----------	---------	--------	---

7 ans	3 / 7	15,21 €	-0,61 %	-	-
-------	-------	---------	---------	---	---

3 ans	2 / 7	52,91 €	0,03 %	12.35 %	-
-------	-------	---------	--------	---------	---

3 ans	3 / 7	66,82 €	0,76 %	19.73 %	-
-------	-------	---------	--------	---------	---

5 ans	3 / 7	84,36 €	1,35 %	25.31 %	-
-------	-------	---------	--------	---------	---

8 ans	4 / 7	143,29 €	1,80 %	30.56 %	-
-------	-------	----------	--------	---------	---

5 ans	4 / 7	37,18 €	0,87 %	28.01 %	-
-------	-------	---------	--------	---------	---

En date du 31/03/2026

Nom et description du FCPE

Amundi Label Equilibre Solidaire ESR-C

Labellisé par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) et par FINANSOL, ce fonds est investi, de façon équilibrée, entre supports actions et taux sélectionnés dans un univers de valeurs socialement responsables.

Ce fonds est classé Art. 8 selon le règlement SFDR

Durée de placement minimum	Échelle de risque	Valeur liquidative	Performance depuis le début de l'année (YTD)	Performances sur 3 ans	Performances sur 5 ans
5 ans et +	3 / 7	En savoir plus sur les performances et la documentation			

